

Chasse aux coûts et course à la qualité

Quand on fait métier de conseiller les autres, on ne devrait pas avoir de peine à se gouverner soi-même. Et quand la crise ou les circonstances attisent le besoin d'assistance à la gestion, les consultants ne sauraient manquer de commandes ni de mandats. Vraisemblable, mais pas si simple. L'explosion d'Enron, l'effondrement de Swissair, les multiples scandales de la bancassurance ont sérieusement entamé l'image des consultants, «auditeurs» et autres réviseurs, dont la responsabilité est apparue engagée dans nombre d'affaires. La compétence de certains cabinets a été ouvertement mise en cause, par des autorités de surveillance, des tribunaux, des commissions d'enquête parlementaires. Bataille d'experts aux prises avec des montagnes de documents à dépouiller, des journalistes-rechercheurs à l'affût, des témoignages à pondérer.

Comment l'arroseur arrosé se met-il au sec? Comment le donneur de conseils trouve-t-il une issue pour lui-même? La fédération de sociétés formant le groupe Andersen, coproducteur et victime du scandale d'Enron, montre la voie, celle du pragmatisme et du profil bas. Avec une modestie opportuniste, il se refait une santé pays par pays, marché par marché: changement de nom, conclusion d'alliances, réorganisation des sociétés nationales, séparation des activités selon le type d'intervention et non plus systématiquement selon la branche économique des mandants.

Toutes atteintes, fût-ce indirectement, par les scandales et insécurisées comme

le monde des affaires où elles trouvent leur clientèle, les sociétés de conseil et d'audit ont dû faire un retour sur elles-mêmes. La pause-réflexion n'aura duré que le temps d'organiser une violente chasse aux coûts. Sachant par vocation qu'il est toujours plus sûr d'améliorer le rendement que d'augmenter le chiffre d'affaires, elles réévaluent leurs effectifs, font monter le niveau d'exigences, calculent sérieusement leurs devis (en particulier pour les marchés publics), exigent des mandats clairement formulés, renoncent à des expertises qui gonfleraient le volume de la production sans laisser le moindre excédent d'exploitation.

Ce faisant, les conseils s'appliquent à eux-mêmes les solutions qu'en temps normal ils préfèrent proposer à leurs clients. Avec un succès que ces derniers n'ont pas toujours la patience ni la possibilité d'attendre. Car les entreprises en difficulté sont comme toutes les personnes malades: impatientes de guérir et amatrices de traitements à effet immédiat, quel qu'en soit le prix.

Or les vrais problèmes, dits de gouvernance, qui se posent aujourd'hui, dans l'économie privée comme dans le secteur public, sont de ceux qui ne se laissent pas résoudre par la prise de mesures d'urgence ou l'invocation de néologismes magiques. Car ces problèmes concernent, fondamentalement, la qualité: celle des formations acquises, des décisions prises, des productions obtenues, des services rendus, des relations tissées. Celle en définitive des hommes et des femmes, à la barre ou sur le pont. YJ

Sommaire

Péréquation: Désenchevêtrez-vous! (p. 2)

Fiscalité: Quand les libéraux renient leurs principes (p. 3)

Aménagement du territoire: Il ne faut pas se réjouir des déboires de Zurich (p. 4)

Homosexualité: Une santé si fragile (p. 5)

Assurance invalidité: Sur la touche (p. 6)

Migrations: Ce va et vient qui nous change (p. 7)

Désenchevêtrez-vous !

Au nom de la subsidiarité, le Conseil fédéral propose une nouvelle péréquation financière et aussi une nouvelle répartition des tâches. Exercice judicieux, mais qu'il conduit avec une prise de risques inutiles qui menace, faute de compréhension, tout le projet.

Dieu sait si *Domaine Public* aime à évoquer la règle d'or de la répartition des compétences entre le pouvoir central et les cantons : pas de compétence pour la Confédération qui ne lui ait été expressément déléguée. Mais il se trouve que ces délégations ont été nombreuses et généreuses au point que Berne serait heureuse d'en restituer alors même que les cantons ne sont pas demandeurs. Dans ce cas de figure, il est permis, même en Suisse, d'utiliser le terme de décentralisation et la subsidiarité cesse d'être équivoque (voir *DP* n° 1565).

L'exécution des tâches publiques peut se réduire à une combinatoire simple : les cantons seuls, la Confédération seule, les cantons et la Confédération, les cantons en collaboration intercantonale. Le projet

a l'ambition forte de reprendre toute cette systématique.

Cantons et Confédération

Dans le domaine de l'effort conjoint nous est proposée une innovation de taille : rompre avec le principe de la subvention qui, au lieu d'être simplement incitative, a le défaut de pousser à la dépense. Plus on en fait, plus on touche ! La nouvelle politique (on n'oserait

parler de *new management*) propose d'utiliser comme nouvel outil la subvention globale ou forfaitaire. Au lieu de payer en fonction des coûts, la Confédération aimerait allouer une somme en fonction des résultats que l'autorité cantonale désire obtenir. A elle de présenter un programme qui puisse faire l'objet d'une convention où seraient précisés les objectifs et les procédures d'évaluation. Ce contrat de prestation aurait ceci de nouveau qu'il ne serait pas conclu entre une autorité et un service hiérarchiquement subordonné, mais entre deux autorités, même si l'une d'entre elles tient le rôle avantageux du payeur. A l'application bureaucratique d'un dispositif légal serait substituée une politique contractuelle. Du moins telle est l'intention qui, pour être mieux affichée, sera ancrée par un article constitutionnel (voir encadré ci-contre). Reste à at-

tendre, si l'intention est bonne et louable, le passage de la Constitution aux actes, soumis à vérification critique.

Cantons seuls

Le message du Conseil fédéral passe aussi en revue l'ensemble des tâches partagées pour les répartir soit aux cantons, soit à la Confédération. Le projet est ambitieux, mais téméraire, donc politiquement

peu habile. Tant que l'on est dans des domaines essentiellement financiers, rien à redire à la nouvelle répartition des tâches. Il n'est pas nécessaire par exemple que les cantons participent pour 10% aux frais des arsenaux ; il est naturel aussi de redéfinir la charge que représentent les routes nationales et les routes principales. En revanche, lorsqu'on touche aux prestations complémentaires pour les personnes âgées hospitalisées dans des homes ou à la formation spéciale des enfants handicapés, on prend le risque de réactions vives. Le retrait fédéral est ressenti comme un abandon, car l'autorité la plus élevée est considérée comme protectrice et tutélaire autant que payeuse. Les cantons de leur côté inspirent méfiance en raison de leurs difficultés budgétaires et parce qu'ils sont mis sous pression par la concurrence fiscale. Enfin, à vouloir tout

embrasser, le projet déborde sur des questions en cours de discussion, comme celle des subsides pour réduire les primes de l'assurance maladie, questions qui méritent d'être traitées pour elles-mêmes.

Pour un menu allégé

La substance innovante du paquet est assez forte avec la nouvelle péréquation, les conventions-programme passés entre la Confédération et les cantons, pour que le réexamen des tâches, le qui fait quoi, soit réduit à une solution minimaliste. A défaut, il y aura un cumul des oppositions. Étonnant, le Conseil fédéral n'y a été sensible que pour les chemins pédestres. Il les a exclus de la Réforme de la péréquation et de la répartition des tâches (RPT), «vu le potentiel élevé et hétérogène d'oppositions, il est même indiqué, écrit-il, d'y renoncer.» Que n'a-t-il eu la même sagesse pour d'autres domaines sensibles. D'abord mettre sous toit la péréquation financière ; la répartition des tâches, elle, peut se faire utilement au coup par coup. *ag*

Art. 46, al. 2 et 3.

2. La Confédération et les cantons peuvent convenir d'objectifs et de programmes idoines que les cantons doivent réaliser lors de la mise en œuvre du droit fédéral et qui sont soutenus financièrement par la Confédération.
3. La Confédération laisse aux cantons une marge de manœuvre aussi large que possible en tenant compte de leurs particularités.

Fabrique de DP

Domaine Public fait une pause pendant les vacances d'été. Il paraîtra à nouveau le 22 août 2003. Nous vous remercions de votre fidélité et de votre soutien. Bon été.

Quand les libéraux renient leurs principes

Un prélèvement complet des héritages traduirait à merveille la philosophie libérale. Contre le clientélisme et pour l'esprit d'entreprise.

Emmenée par les libéraux, la majorité bourgeoise du Grand Conseil genevois vient de supprimer au pas de charge l'impôt sur les successions en ligne directe. La perte fiscale est difficile à estimer, une incertitude d'autant plus grave que l'avenir des finances cantonales reste préoccupant. On connaît les justifications de cette désescalade fiscale. La plupart des cantons a franchi le pas et Genève doit suivre s'il veut rester attractif pour les contribuables aisés. Par ailleurs, cet argent disponible va stimuler la consommation des particuliers, dynamiser l'économie et donc améliorer les finances publiques.

La sous-enchère fiscale à laquelle se livrent les cantons devrait conduire à transférer à la Confédération la compétence de taxer les successions. On aurait pu attendre des libéraux qu'ils soutiennent ce transfert. En effet, cet impôt traduit parfaitement la philosophie libérale : seuls la compétence et l'esprit d'entreprise justifient les inégalités entre les individus. Disposer d'une fortune par la seule grâce d'un héritage, sans mérite aucun, est contraire à cette philosophie. Ainsi, aux États-Unis, des millionnaires et milliardaires se sont élevés contre le projet du

président Georges W. Bush de supprimer l'impôt sur les successions.

On peut pousser le raisonnement plus loin. Il faut non seulement maintenir cet impôt mais encore en élever le taux, et même instituer un prélèvement complet des héritages. Car cet impôt répond aux trois critères que vénèrent tous les fiscalistes : l'équité, l'efficacité et la simplicité. On objectera que la confiscation des biens au décès pourrait inciter les individus à dépenser leur avoir avant la fin ultime. Un économiste suisse a trouvé la parade : laissons aux héritiers la seule part de fortune acquise par le légataire, à l'exclusion de ce que ce dernier a lui-même hérité. On incite ainsi à l'épargne tout en empêchant la constitution de fortunes au travers de plusieurs générations. De même, il faudrait prévoir une franchise qui permette la survie d'une entreprise familiale. Mais il semble que les libéraux soient moins préoccupés par la cohérence de leur pensée que par la défense acharnée de leur clientèle. Les intérêts substantiels ont pris le pas sur l'esprit du libéralisme. *jd*

Alain Zucker, «Die Erb-Sünde», *Das Magazin* n°26, 2003.

Les éditeurs se trompent de combat

Les éditeurs romands sont furieux. Ils ne digèrent pas le projet de la Radio romande de lancer une chaîne d'informations en continu. Selon eux, ce projet mettrait en péril les autres médias. Il violerait même la Constitution fédérale puisque l'autorité «concedante» doit prendre en compte la situation des autres médias.

Il est vrai que la presse écrite se porte mal. La conjoncture économique actuelle la prive d'une partie de la manne publicitaire qui constitue sa ressource principale. Les tarifs postaux augmenteront dès le 1er janvier prochain. Et, au nom de la concurrence, Berne s'appête à durcir la délivrance de concessions radio/TV privés : les entreprises régionales de presse dominantes se verraient interdire de participer à de tels médias.

Pourtant l'argument des éditeurs ne convainc pas. L'information radiophonique en continu ne se substitue pas aux journaux. Elle est plutôt complémentaire. La presse écrite ne vit plus depuis longtemps déjà de l'information brute et immédiate. Sa mission consiste à développer et à mettre en contexte cette dernière. C'est en développant ce rôle spécifique que les journaux sauveront leur peau et non en engageant prioritairement leurs moyens dans le contrôle de tous les médias. *jd*

Assurance maternité

Les contradictions ne font pas peur à l'UDC

Prisonnière de son opposition systématique, l'UDC lance donc le référendum contre l'assurance maternité. Ce parti, qui se targue d'être le seul véritable défenseur de l'économie, feint d'ignorer que le marché du travail est de plus en plus dépendant des femmes et des étrangers. Il ne veut ni des unes ni des autres. L'assurance maternité déchargerait fi-

nancièrement d'abord les petites et moyennes entreprises; l'UDC, qui prétend représenter les intérêts des PME, s'en contrefiche.

Christoph Blocher vient de se distinguer en stigmatisant sans nuance les «profiteurs» étrangers de l'assurance invalidité. Mais le souci que manifestent les démocrates du centre pour la situation financière de

l'AI ne les empêche pas de refuser la flexibilisation de l'âge de la retraite. Cette flexibilité qui permettrait pourtant à celles et ceux que le travail a prématurément usés de jouir d'un repos mérité, plutôt que de venir grossir les rangs des invalides.

Hier favorable à une élévation de l'âge de la retraite et à la privatisation de l'AVS, au-

jourd'hui fervente adepte du premier pilier et de la retraite à 65 ans, l'UDC ne craint ni les revirements ni les contradictions. Elle surfe au gré des états de l'opinion dont elle flatte les instincts les plus primaires. A terme cette baudruche politique, vide de substance, devrait finir par se dégonfler. Pour autant que l'électorat ne soit pas amnésique. *jd*

Il ne faut pas se réjouir des déboires de Zurich

Métamorphosée en métropole nationale, Zurich n'a pas su maîtriser les enjeux de cette mutation. Le cas de l'aéroport de Kloten est exemplaire. La baisse du trafic et le conflit avec l'Allemagne trahissent une gestion ignorant la recherche du compromis et les vertus de la concertation.

Depuis le milieu des années huitante, à la faveur de l'une des plus longues crises économiques et sociales de son histoire, la Suisse a connu un complet bouleversement de ses équilibres en matière d'aménagement du territoire.

Auparavant, la politique dans ce domaine visait à maintenir une égalité relative entre les cantons, leurs villes et leurs communes. Il s'agissait d'un compromis territorial illustré par un concept élaboré en 1973, lors d'une première alerte à la récession: «la décentralisation concentrée». Ce concept exprime bien les fondements en la matière de la longue période du «Miracle helvétique», dite aussi de la société de concordance.

La concurrence remplace la concertation

Ce concept, ainsi que le compromis sur lequel il reposait, furent particulièrement mis à mal par l'aspect financier de la crise. La stabilité territoriale basée sur une relative égalité devint hors de prix. Elle fut alors remplacée par une concurrence allant crescendo, entraînant des polarisations territoriales de plus en plus fortes, sources d'inégalités.

La concentration géographique des entreprises et de la population agit dans un pre-

mier temps autour des grandes villes. Notamment à Bâle, la *Town Company*; à Genève, la ville internationale et à Zurich,

Les échecs de Zurich peuvent être considérés comme des échecs pour l'ensemble du pays.

la ville américaine. Elle se développa ensuite au seul profit de cette dernière jusqu'à en faire le pôle principal du pays, posant pour la première fois, dans le courant des années nonante, la question de l'émergence en Suisse d'une métropole (voir encadré).

La gestion difficile d'une métropole

La grande majorité de la collectivité zurichoise, conduite par des édiles peu éclairés, n'a pas été à la hauteur du défi. Elle n'a pas su gérer cette mutation, autant dans ses aspects internes qu'externes. On ne devient pas du jour au lendemain, parisien ou londonien.

A l'interne, on se souvient de la répression brutale, totalement disproportionnée, du mouvement «Zürich brennt»; mouvement de jeunes, mais aussi culturel et artistique, qui annonçait cette mutation. Une répression qui a laissé des traces jusqu'à aujourd'hui. Le «black bloc», visible à Genève lors des manifestations anti-G8, est sans doute un enfant de cette période.

A l'externe, on peut simplement rappeler dans les relations de la collectivité zurichoise avec le reste de la Suisse, l'utilisation

permanente d'une arrogance de petits chefs et d'une mégalomanie de parvenus.

Un aéroport aux abois

Aujourd'hui, les aléas du nouveau modèle de développement mis en place après la crise - concurrence au lieu de concertation, production de biens et de services «just in time», etc. - touchent de plein fouet Zurich, notamment l'un des fleurons de sa politique d'appui à la «métropolisation»: l'aéroport de Kloten.

Baisse importante du trafic aérien après l'attentat du 11 septembre 2001, faillite de Swissair, difficultés de Swiss, installations surdimensionnées et... mascarade à propos des mouvements d'approche estimés trop nombreux par le Land allemand voisin du Bade-Wurtemberg.

La récusation d'un bon compromis, négocié avec l'Allemagne par le conseiller fédéral Moritz Leuenberger, semble être l'une des pièces maîtresses de la stratégie des notables zurichois: si les Allemands refusent les mouvements d'approche sur leur territoire, on les fera passer par le sud de Kloten, soit sur le nord de la ville! Et l'on met ainsi la pression sur les habitants.

Pressions internes et externes. Là encore, on découvre l'incapacité à la régulation et au compromis qui a conduit la collectivité zurichoise à mal vivre ses nouvelles responsabilités nationales.

Cependant, il ne faut surtout pas se réjouir de cette situation, comme cela transparait parfois au travers de certains commentaires. Que ce soit au nom d'une Suisse romande revancharde, abstraction commode, voire au nom d'un retour à un fédéralisme plutôt dispendieux prônant l'égalitarisme territorial: à chaque commune, sa piscine; à chaque petite ville, son université et à chaque grande ville, son «hub».

Il faut revoir à fond les grandes lignes de l'aménagement du territoire, de manière à maîtriser et non à effacer les polarisations qui se développent. Nous prendrons ainsi conscience que les échecs du pôle principal d'activités de la Suisse, si l'on considère que celle-ci a un avenir même difficile, peuvent être considérés comme des échecs pour l'ensemble de la collectivité. *dm*

Métropole (n.f) est un emprunt (13e et 14e siècle) au bas latin *metropolis* «capitale d'une province» (4e s.), «ville d'un siège épiscopal» (av. 420) et «metropolitane» (6e s.). Le terme latin vient du grec *metropolis*, littéralement «ville mère» de *mêtêr*, *mêtros*, «mère», de la même racine que le latin *mater* (Æ mère) et *polis* «ville» (Æ police, politique). Métropole a pris la valeur de «ville qui a fondé ou colonisé d'autres villes» et «ville principale, capitale».

Une santé si fragile

Les homosexuels se portent moins bien que le reste de la population masculine. Une enquête sur la santé des hommes gais réalisée par Dialogai, une association genevoise active depuis 20 ans, dévoile un malaise diffus, parfois caché.

Au premier abord, les homosexuels genevois disent jouir d'une bonne santé. Sommés de répondre à plus de 500 questions, ils finissent par trahir la précarité de leur état. Tout ne va pas pour le mieux dans le meilleur des mondes. Partenariat enregistré ou pas, il est toujours difficile, sinon douloureux, d'être homosexuel aujourd'hui, à Genève et en Suisse. L'enquête de Dialogai (voir encadré) met à jour des souffrances souvent occultées par l'exubérance spectaculaire des Gay Prides.

Mal au dos, migraines, insomnies, fatigue, bref les maladies chroniques, empoisonnent davantage les homosexuels interrogés que le reste des hommes; un tiers de plus. Les infections sexuellement transmissibles affectent une large partie de la population gaie; 20 à 30% auraient été atteints par l'herpès ou par la gonorrhée, 10% par le sida et par les différentes formes d'hépatite (vingt fois plus que dans l'ensemble de

la population). La peur semble s'estomper et l'utilisation du préservatif devient moins pressante.

Le vague à l'âme

La moitié des homosexuels se débat avec des troubles psychiques. Tristesse, dépression ou anxiété sont du lot, avec l'ombre du suicide qui plane sur presque un quart des interrogés. Malgré une société de plus en plus ouverte et tolérante, l'intégration des homosexuels souffre toujours de préjugés bien ancrés. L'homophobie n'est pas un vain mot. Subie ou intériorisée, elle met à mal l'identité sexuelle des homosexuels. Un sur cinq préférerait n'être pas être gai. Seul un tiers accepte pleinement sa condition. Le soutien des amis est primordial, alors que la famille joue un rôle secondaire. La solitude est toutefois de mise. Elle les touche plus fortement que le reste des Suisses (63% contre 37%). La violence est à son tour omniprésente. Le risque d'agres-

sion passe du simple au triple comparé à celui des hommes hétérosexuels.

L'amour et le sexe

Les relations stables avec un partenaire concernent 40% des homosexuels participant à l'enquête. La majorité multiplie les relations sans aboutir à une véritable satisfaction. Plus de la moitié avoue sa frustration. Le sexe, et une variété de pratiques inventives, ne soulage pas le désarroi, ou si peu. Le sentiment d'exclusion, la peur du regard public, le poids du modèle hétérosexuel, le style de vie de la scène gaie urbaine tiraillent les homosexuels entre le désir de liens durables, voire normalisés, et une forte volonté de différence, minoritaire et militante.

Des soins sans confiance

Population jeune vouée aux extrêmes - on y rencontre de gros consommateurs d'alcool, de tabac et de drogues, ainsi que des abstinents convaincus - elle fait abondamment appel aux consultations et aux soins médicaux, bien au-dessus de la moyenne suisse. En revanche, l'insatisfaction est diffuse. La confiance est quelque peu ébranlée. La communication entre patients gais et médecins est déficiente, notamment au sujet du sida. On préfère consulter un professionnel homosexuel. La crainte de soins insuffisants préoccupe les responsables de l'enquête. Michael Häusermann, coordinateur du projet, insiste sur la spécificité homosexuelle. Comme c'est le cas déjà pour d'autres minorités sociales - les migrants ou les femmes - il est désormais indispensable de mettre en place des projets de promotion de la santé pour les gais. *md*

La brochure avec les premiers résultats de l'enquête est disponible sur le site de Dialogai (www.dialogai.org)

L'enquête

Tout commence en 2000. Il s'agit d'entreprendre une réflexion sur la santé des gais dépassant le cadre de la lutte contre le sida. Dialogai, avec des chercheurs de l'Université de Zurich, s'assure le soutien du Fonds national de la recherche scientifique (FNRS), de l'Office fédéral de la santé publique et l'accord du Département de l'action sociale et de la santé du canton de Genève.

Une consultation interactive impliquant l'ensemble de la communauté est complétée par l'inventaire des études sur la santé des homosexuels en Suisse et à l'étranger. L'enquête proprement dite démarre en 2002. Près de 600 gais répondent à un formulaire de 550 questions sur le modèle de l'Enquête suisse sur la santé (ESS) qui a lieu tous les cinq ans.

La population est recrutée dans les lieux de rencontres des hommes gais, surtout à Genève, et via les «chats» d'Internet. La majorité des participants a entre 20 et 44 ans. Discriminés deux fois, par leur entourage et par la communauté homosexuelle elle-même, les gais âgés se cachent ou mènent une double vie, il est ainsi difficile de les interroger. Le plus souvent universitaires ou jouissant d'une formation supérieure, les hommes interrogés gagnent moins que la moyenne des hommes suisses de même niveau socioprofessionnel. Ils vivent majoritairement en milieu urbain et six sur dix habitent seuls.

Sur la touche

On a pu lire, un peu partout, qu'il était très, trop facile, d'obtenir une rente AI. Philippe Nordmann, avocat, estime que bien souvent l'AI se débarrasse de vrais invalides en leur proposant des emplois fantaisistes.

Monsieur X, n'a eu qu'une scolarité sommaire. Il est maçon depuis l'âge de quinze ans; il aurait pu être terrassier, bûcheron ou manoeuvre, peu importe. A 55 ans, il a travaillé pendant quarante années et il est physiquement usé. Il souffre de douleurs dorsales, ses genoux se portent mal, sans parler des épaules désormais épuisées. Son médecin estime qu'il ne peut plus pratiquer aucun travail physique et signe donc une attestation d'incapacité de travail.

Monsieur X s'annonce à l'Office de l'assurance invalidité. Cet office met de très nombreux mois à recueillir des renseignements médicaux. Le dossier disparaît au milieu des autres requêtes qui s'empilent sur les bureaux de l'administration. Durant ce temps-là, monsieur X re-

çoit des indemnités journalières. Mais au bout de deux ans, voire avant - car l'assurance perte de gain est rigoureuse et exige que l'on trouve un autre emploi - Monsieur X n'a plus ni travail, ni ressources. Il devient tributaire de l'aide sociale. Il va aussi, vraisemblablement, déprimer. Une invalidité psychique viendra alors se greffer sur l'invalidité physique, laquelle a empiré dans l'intervalle, puisqu'un corps laissé à lui-même, qu'on n'utilise pas, s'ankylose.

Trop vieux pour un nouvel emploi

Selon la loi, l'Office AI aurait dû immédiatement effectuer des démarches en vue d'un recyclage (voir DP 1552). Rien ne s'est passé. Sans doute a-t-on implicitement considéré que Monsieur X est trop vieux et trop illettré. Comment hélas lui donner tort? De toute façon aucun travailleur non qualifié ne sera engagé à 57 ans.

C'est à ce stade de vide et de désespoir qu'intervient le truc génial, pudiquement appelé «l'approche théorique». L'Office AI présente un choix restreint de postes de travail qui seraient accessibles à Monsieur X. Ce sont des emplois non qualifiés, nécessitant souvent de la dextérité, soumis à des exigences élevées de rentabilité. Il s'agit parfois de postes uniques, situés dans certains cas à l'autre bout de la Suisse. On propose aussi des emplois rares et exceptionnels, tels que

gardien de parking (même si aujourd'hui beaucoup de parkings sont automatiques), portier (cela n'existe pratiquement plus, et il faut en général des langues et une présentation distinguée), pompiste (il n'y en a plus), ou encore gardien de musée. Il y a peu, on ajoutait encore garçon d'ascenseur.

Bref, grâce à de prétendues professions parfaitement irréalistes et fantaisistes, l'Office AI aboutit, par son «approche théorique», à des degrés d'invalidité inférieurs à 20%, ne donnant droit ni à un recyclage, ni à une rente, que ce soit de l'AI ou du 2ème pilier. Par ce qu'il faut bien appeler un tour de passe-passe, Monsieur X n'est plus invalide; mais il est simplement éjecté de la vie active et il tombe définitivement dans le giron de l'aide sociale.

La loi détournée

Cette «approche théorique», en marge de la loi (voir encadré) mais largement pratiquée, évite à l'AI des démarches sérieuses d'accompagnement des travailleurs handicapés, surtout ceux exerçant des professions très physiques. Comme si un maçon ou un monteur en poutres métalliques pouvait tout à coup, après des années en plein air sur les chantiers, devenir un habile monteur de transistors ou opérateur d'une machine à tailler les cure-dents.

Et on entend presque tous les jours cette réflexion des assurés:

«On m'applique «l'approche théorique» sans m'avoir jamais proposé l'un de ces fameux postes; je ne demande pas mieux que d'essayer». A quoi l'Office AI répond aussi régulièrement que jésuitiquement: «C'est précisément parce qu'on est dans «l'approche théorique» que nous n'avons pas à vous chercher un poste. Cela, c'est votre tâche ou celle de l'assurance-chômage!»

Le principe selon lequel la réadaptation doit l'emporter sur la rente est juste et excellent. Encore faut-il qu'il ne soit pas détourné par des astuces, privant de l'une et de l'autre, des personnes atteintes dans leur santé et menacées d'invalidité.

Philippe Nordmann

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:
Carole Faes (cf)
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Yvette Jaggi (yj)
Daniel Marco (dm)
Philippe Nordmann
Daniel Rontenbühl

Responsable administrative:
Anne Caldeleri

Impression:
Presses Centrales SA
Lausanne

Abonnement annuel: 100 francs
Etudiants, apprentis: 60 francs
@abonnement e-mail: 80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9

www.domainepublic.ch

L'«approche théorique» ne figure pas dans la Loi sur l'assurance invalidité. C'est une pratique des offices. La loi dit uniquement que le degré d'invalidité se détermine en comparant :

- ce que la personne invalide peut encore gagner en utilisant au mieux - éventuellement après réadaptation - sa capacité de travail restante avec
- ce qu'elle gagnerait, si elle était en parfaite santé, sur un marché du travail «supposé équilibré».

Ce va et vient qui nous change

Le bicentenaire de l'Etat de Vaud est l'occasion d'explorer deux siècles de migrations qui ont façonné l'identité du canton.

Les premiers travailleurs immigrés arrivent à Lausanne vers 1803. Ce ne sont pas des Italiens ou des Espagnols; ils ne viennent pas de l'Europe du Sud, ce sont des Allemands! Les métiers de la construction connaissent une grande prospérité. Lausanne doit devenir un chef-lieu de canton et s'équipe de bâtiments neufs. Les terrassiers, les maçons et les charpentiers viennent en masse d'Outre-Rhin. La première caisse de secours pour les menuisiers étrangers de Lausanne est créée en 1804 sous l'impulsion de la bourgeoisie locale. Parmi les donateurs, on trouve les noms des Rivier, Mercier ou Langallerie. Jusqu'en 1824, les procès-verbaux seront tenus en allemand!

Mais au cours de ce dur et miséreux XIX^e siècle, les Suisses émigrent en masse. Ils sont plus de 100000 à quitter le pays, chassés par nos dernières famines, celle de 1816, année sans été, avec un hiver permanent provoqué par l'explosion d'un volcan à Java et celle de 1847 causée par l'arrivée du Mildiou qui provoqua la grande

famine d'Irlande et fut aussi durement ressenti ici. Toutes ces informations sont tirées de publications remarquables réalisées à l'occasion du bicentenaire de l'Etat de Vaud.

En revanche, l'exposition au Musée historique de Lausanne sur les mouvements de population est pauvre: elle n'est composée que de panneaux explicatifs, de grandes photos et de voix qui lisent des lettres écrites par des migrants. Mais elle n'en est que plus émouvante. Loin de l'image d'une société rurale et immobile, on se rend compte que les brassages de population ont été absolument constants depuis deux cents ans. Ceux qui partent et ceux qui viennent vivent souvent dans une misère noire. Les Vaudois émigrés aux Amériques échouent parfois totalement et les maçons piémontais qui s'établissent dans le canton mettent parfois toute une vie à s'intégrer tant bien que mal.

En fait, les documents antérieurs au XVIII^e siècle attestent que les mouvements de population, loin d'être une exception, sont au

contraire absolument constants. Les inscriptions romaines, la connaissance de quelques noms parmi les constructeurs de cathédrale, les registres bernois relatifs à l'arrivée des réfugiés huguenots montrent que le nombre d'allogènes est toujours important et que l'hostilité des indigènes à l'égard des nouveaux arrivants, lorsqu'elle est documentée, est non moins constante. Naturellement ce qui est vrai pour le pays de Vaud l'est sans doute aussi pour les autres cantons. C'est une bonne nouvelle. L'identité de nos petites patries, longtemps bâtie sur des traditions locales largement fantasmées et inventées, commence à prendre en compte la réalité: celle d'un monde qui n'a cessé, depuis toujours, d'être en mouvement incessant. *jpg*

De l'émigration à l'immigration 1803-2003, vivre entre deux mondes, Musée historique de Lausanne jusqu'au 2 novembre 2003.

Mémoire vive, n° 12, Lausanne, 2003.
www.lausanne.ch/memoirevive

Féminisme

Le sexe de la littérature

Les différents articles du dernier numéro des *Nouvelles Questions Féministes* soulignent deux apports des recherches féministes en littérature. D'abord la nécessité pour les textes de femmes de faire oublier le sexe de leur auteur afin d'être analysés comme des œuvres littéraires. Ensuite le besoin d'utiliser des critères d'appréciation spécifiques.

Le premier cas de figure traduit la situation classique des femmes qui tentent d'accéder à des activités longtemps réservées à des hommes. Par contre, la réflexion sur les critères de sélection des œuvres dignes de la postérité nous rend perplexe. Dans le cas des suf-

fragettes anglaises, l'idéal universaliste du début du siècle aurait occulté l'importante contribution de ces femmes au théâtre nouveau. Les différents historiens de la littérature leur reprochent un contenu trop spécifiquement féminin, trop contextuel ou trop politique. Ces caractéristiques ne sont négatives, dans l'idéal universaliste, que si l'on estime que les problèmes rencontrés par les femmes dans la société anglaise ne sont pas transposables dans un autre contexte. Il est difficile de dire si ce sont les femmes qui sont incapables de tirer des leçons plus générales de leurs expériences vécues, ou si le simple fait d'être des expériences

de femmes les rend impropre à toute généralisation.

Les universitaires spécialisées dans les «études de genre» ont été amenées à créer des «canons» esthétiques propres aux œuvres d'écrivaines au risque de renforcer l'idée qu'il existe un style d'écriture typiquement féminin. Alors que personne n'a jamais cherché à savoir s'il existait une écriture masculine, le genre féminin des auteurs constituerait une caractéristique marquant leurs écrits.

Finalement qu'est-ce que l'«égalité»? Défendre le droit à être jugée et estimée «comme» les hommes, c'est-à-dire selon les mêmes critères (sachant que certains sont

sexistes!) ou est-ce valoriser la contribution spécifique des femmes (sachant que cela contribue à perpétuer une distinction entre les genres)?

Ces réflexions sont-elles des jeux de l'esprit chez des universitaires féministes ou constituent-elles un réel apport à l'étude des auteurs de sexe féminin? Difficile à dire. On se demande ce qu'en aurait pensé Virginia Woolf, Agatha Christie ou Françoise Giroud. *cf*

«Féminisme et Littérature», *Nouvelles Questions Féministes*, Vol. 22, n° 2 / 2003, Editions Antipodes.

Universitaires et auteurs: le grand écart

Les universités délaissent la littérature suisse. Pourtant cette production faite de différences et de cas particuliers est bien vivante, à la barbe des *best sellers* mondialisés.

Parfois des événements s'accumulent et concourent à désigner un même problème de fond, sans que les acteurs ni les observateurs de ces événements ne s'en rendent compte. C'est ainsi que *Le Temps* du samedi 28 juin, dans un éditorial incisif et un article bien documenté, s'est demandé si les lettres romandes seront toujours enseignées à l'université de Zurich. La raison de cette inquiétude: deux professeurs de français quittent leur chaire, dont Roger Francillon, éminent spécialiste des lettres romandes, et pour leur succéder, les commissions responsables ont sélectionné en premier lieu deux chercheurs peu familiers de la littérature suisse.

La littérature suisse ignorée

Or, une semaine auparavant, le samedi 21 juin, au théâtre du Schiffbau de la même ville de Zurich, un symposium international de trois jours s'était terminé sans trouver de réponse à la question initiale: pourquoi les auteurs alémaniques, pourtant bien présents sur le marché et dans les médias allemands, sont-ils quasi absents dans le discours académique allemand? Dans un décor rappelant plus le salon littéraire que l'auditoire académique et devant un public toujours très nombreux, des chercheurs universitaires de grand renom, provenant de Suisse (alémanique et romande), d'Allemagne, d'Autriche et de France ont discuté avec des écrivains non moins célèbres. Ce fut un débat animé, riche en impulsions à la fois intellectuelles et esthétiques. Mais à la fin, on avait l'impression que le malaise à

l'origine du débat avait été éludé, que l'écart entre universitaires et auteurs avait encore grandi.

Car cet écart dépasse la question des concepts académiques de

mande, celle de Suisse alémanique semble déjà s'être accommodée de cette perspective. Le samedi 21 juin, le *Tages-Anzeiger* titrait son compte rendu sur le

Feuxcroisés

Littérature et échange culturels en Suisse

Revue du Service de Presse Suisse

«nation», de «littérature nationale» ou de «littérature(s) suisse(s)». Ces dernières années, les trois grandes universités suisses alémaniques, celles de Berne, de Bâle et de Zurich, ont toutes dû repourvoir des chaires consacrées à la littérature allemande. Partout, sans exception, des spécialistes de la littérature d'origine suisse ont été remplacés par des chercheurs, certes, de qualité, mais peu ou pas du tout prêts à s'occuper de la littérature de ce pays.

La situation est donc bien plus dramatique encore que celle des lettres romandes, évoquée à juste titre par *Le Temps*. Car si les littératures qui voient le jour en Suisse ne sont plus un sujet ni de recherche ni d'enseignement dans les universités, les multiples archives littéraires vont devenir des lieux d'accumulation de paperasse indéchiffrable; les différentes institutions et manifestations littéraires ne seront plus gérées par des spécialistes de la matière, mais par des diplômés du *cultural management*; et la critique littéraire dans les médias, si tant est qu'elle parvienne à subsister, s'orientera selon le *mainstream* international au lieu de repérer des talents émergents d'ici.

Contrairement à la presse ro-

mande, celle de Suisse alémanique semble déjà s'être accommodée de cette perspective. Le samedi 21 juin, le *Tages-Anzeiger* titrait son compte rendu sur le symposium en se demandant avec ironie si les livres pouvaient bien avoir une identité nationale; et le lundi suivant, la *Neue Zürcher Zeitung* lui emboîtait le pas en suggérant que le symposium avait tenté de réanimer un fantôme. Or, s'il est vrai que tout écrivain de valeur cherche à transcender par ses écrits le cadre local, régional et national de son existence (ce fut même vrai pour un écrivain très suisse, très bernois et très emmentalais comme Jeremias Gotthelf), et s'il est vrai que la critique et l'historiographie littéraires doivent, pour chaque œuvre, mettre en avant le caractère unique de cette transcendance, il n'en reste pas moins que la critique et l'historiographie littéraires doivent, pour chaque œuvre, mettre en avant le caractère unique de cette transcendance, il n'en reste pas moins possible, et qu'une des façons de le faire, c'est d'accueillir les écrivains et leurs œuvres aux endroits d'où ils ont émergé.

Les universités en compétition

Or si les universités ne remplissent plus cette fonction, c'est moins pour de raisons conceptuelles qu'à cause des listes internationales de «ranking» (classement), à l'aune desquelles on mesure la notoriété des institutions académiques et de ceux qui cherchent à s'y faire une place. Lors

des nominations de professeurs, la priorité n'est souvent plus donnée à certaines orientations, mais aux candidats aptes à figurer en tête de ces listes, et à y faire figurer leur université. Or, ce n'est pas en s'occupant des littératures suisses que l'on sera publié et cité dans le monde entier. Si l'on veut préserver les chaires qui tiennent compte des littératures suisses, il faut donc changer de politique universitaire: ne pas pousser uniquement les universités à se faire une place dans la concurrence internationale, à l'image des grandes entreprises économiques, mais les charger d'obligations et les doter de moyens, selon des choix politiques clairs.

Une telle réorientation ne résoudra évidemment pas les problèmes soulevés lors du symposium de Zurich. Mais pourquoi les universitaires n'observeraient-ils pas plus attentivement non seulement les auteurs, mais aussi les lecteurs de littérature? On peut observer auprès de ces derniers, depuis un certain temps, une attention accrue pour les différences et pour les particularités. Ces différences ne sont plus vécues comme des facteurs de discrimination, mais comme des enrichissements, et le goût pour les particularités ne tend plus vers la réduction, mais vers l'ouverture. Ce sont là des prédispositions favorables pour s'intéresser à des matières aussi hybrides que les littératures suisses. Et c'est aux universitaires d'élaborer des concepts pour y voir plus clair.

Daniel Rothenbühl

www.culturactif.ch